

15ème législature

Question N° : 38718	De Mme Brigitte Liso (La République en Marche - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Valorisation des écrivains publics - stratégie d'action publique	Analyse > Valorisation des écrivains publics - stratégie d'action publique.
Question publiée au JO le : 04/05/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 13/07/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Brigitte Liso appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la nécessité de faire évoluer le cadre régissant les missions des écrivains publics, en particulier à l'ère du numérique, et d'œuvrer à la valorisation de ce métier. Les écrivains publics permettent à des milliers de Français fragiles, étrangers ou analphabètes de bénéficier d'un accompagnement administratif (sécurité sociale, allocations familiales, dossier médical, services des impôts, du permis de conduire...), d'une aide à la lecture et à l'écriture pour des formulaires divers. Au plus près des citoyens, ils constituent de véritables acteurs de l'aide sociale, permettant à des publics souvent fragiles d'entamer leurs démarches quotidiennes et d'accéder aux aides et services publics auxquels ils ont droit. Pourtant, force est de constater que, au fil des années, seules certaines associations proposent la mise à disposition gratuite d'un nombre - souvent limité - d'écrivains publics. Elles ne peuvent, à elles seules, répondre aux besoins croissants des citoyens. Cette difficulté d'accès, alourdie par une méconnaissance des rouages administratifs, a entraîné une intensification du phénomène de « non-recours » aux aides sociales. Plusieurs études ont montré qu'environ 30 à 40 % des allocations ne seraient pas perçues par les publics éligibles. Ce phénomène de « non-recours » est malheureusement bien connu du Gouvernement et du Parlement. Pour la première fois en 2016, un rapport parlementaire a analysé ce concept comme un problème public. Le 29 mai 2018, le ministre des comptes publics Gérard Darmanin avait estimé que « parfois, les gens qui devraient avoir ces aides sociales (...) ne les demandent pas parce que c'est complexe ». Faute de structures adéquates et d'une politique en la matière, de nombreux écrivains publics ont fait évoluer leurs prestations vers du « conseil en rédaction » qu'ils assurent à domicile ou dans les locaux d'une entreprise auprès d'une clientèle professionnelle. Alors que l'épidémie risque d'accentuer la précarisation de nombreux Français, et face à la complexité croissante de certaines tâches administratives, il convient de favoriser l'accès pour tous aux services d'écriture publique et de valoriser le métier d'écrivain public. Celui-ci est aujourd'hui en déficit de notoriété et dénué de tout cadre règlementaire. Seul un diplôme professionnel est délivré par l'université Panthéon-Sorbonne. En outre, l'action première des écrivains publics auprès des publics fragiles semble relever d'une mission de service public qui incombe davantage à l'administration, en complément du soutien apporté par les réseaux associatifs. Dans un souci de justice sociale, elle souhaiterait avoir connaissance des réflexions en cours quant à une stratégie d'action publique en faveur d'un accès élargi aux écrivains publics, et notamment sur leur possible recrutement au sein d'administrations, maisons de la citoyenneté ou agences d'État.